



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIVER

Séance publique du 27 février 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 12 février 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absentes et excusées: Mme Léa MAI et Mme Joëlle WEIS, conseillères
No.: 01/2025-18b

Approbation d'un lotissement de terrain - Maître d'ouvrage Paul MERTENS

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'article 29 (1) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu la demande d'autorisation du 13 janvier 2025 du maître d'ouvrage Paul MERTENS pour le lotissement de la parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biver, section D de Wecker, numéro 414/2560, lieu-dit « Hiel » ;

Considérant qu'en vertu de l'article 29 (1) alinéa 5 de la loi précitée du 19 juillet 2004 « *on entend par lotissement de terrains, la répartition d'une ou de plusieurs parcelles en un ou plusieurs lots, en vue de leur affectation à la construction* » ;

Vu les objectifs fixés par l'article 2 de cette même loi ;

Considérant qu'en raison de son intérêt direct dans le présent dossier, la conseillère Léa MAI, ne participe pas à la présente délibération, conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver la demande d'autorisation du 13 janvier 2025 du maître d'ouvrage Paul MERTENS pour le lotissement de la parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biver, section D de Wecker, numéro 414/2560, lieu-dit « Hiel ».

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête

Pour expédition conforme,
Biwer, le 4 mars 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

